

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Date de convocation : 03 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absent : 0

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Secrétaire de séance : Gwendoline BERNARD

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Anthony CIVET.

MODIFICATION CESSION A NEXITY / ÎLÔTS SAINT SIMEON ET BEAUSOLEIL

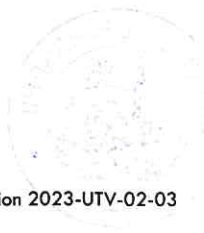
RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

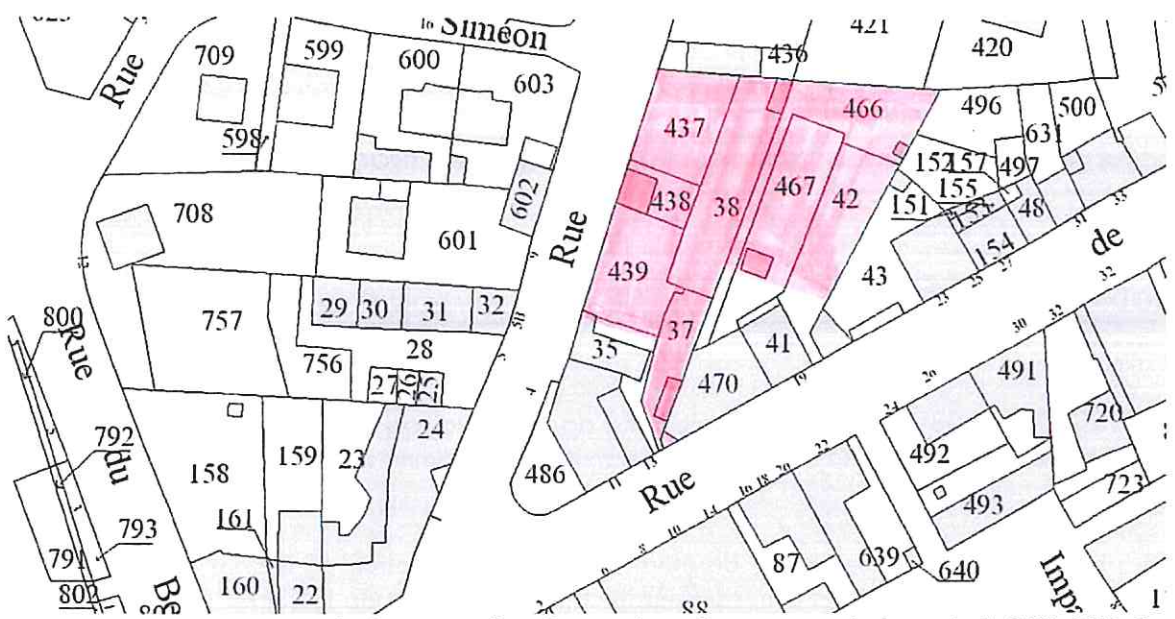
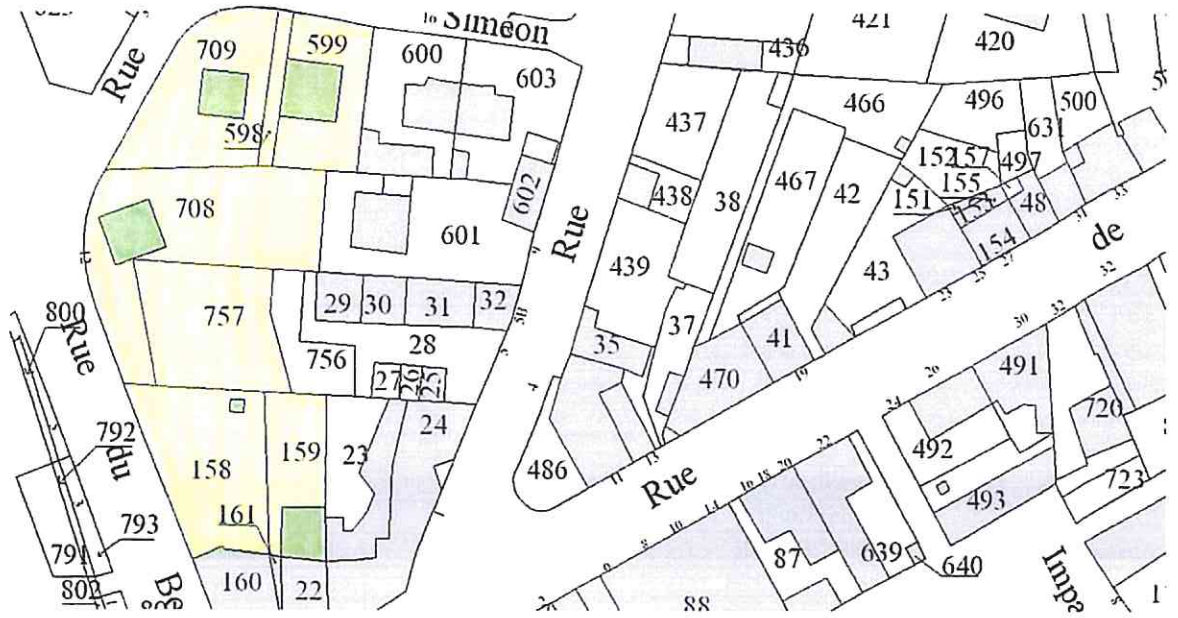
Délibération 2023-UTV-02-03

Par délibération n°2022-UTV-08-21, le conseil municipal a approuvé la cession de plusieurs parcelles des îlots Saint Siméon et Beausoleil à NEXITY Immobilier Résidentiel Programmes Bretagne, pour un montant total de 440 000 €.

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de modifier cette délibération en cédant la totalité des parcelles AB 158 et 159 de l'îlot Saint Siméon, sans modification le montant de la vente.

Il est également proposé, pour l'îlot Beausoleil, de céder une petite partie de la parcelle AB 470 d'environ 5 m², et de ne vendre qu'une partie des parcelles AB 42, 466 et 467 pour des superficies respectives d'environ 135 m², 206 m² et 168 m². Les superficies de ces 4 parcelles seront à confirmer après division. La superficie des parcelles vendues de l'îlot Saint Siméon passe donc à 1 984 m² au lieu 1 631 m² estimés, et la superficie des parcelles vendues de l'îlot Beausoleil passe donc à environ 1 259 m² au lieu de 1 328 m² estimés.





Les prix de vente respectifs des parcelles de ces deux îlots restent inchangés à 330 000 € et 110 000 €. L'ensemble des autres dispositions de la délibération n° 2002-UTV-08-21 du 8 décembre 2023 demeurent inchangées.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 6 mars 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 22 voix POUR, 5 CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LEROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAudeau)**

- ▶ **ACCEPTE** la cession des parcelles telles qu'exposée ci-dessus à NEXITY IRPB pour 440 000 €
- ▶ **QUE** les frais de bornage éventuels seront à la charge de la commune
- ▶ **PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- ▶ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son remplaçant de prendre toutes les mesures utiles à la réalisation de la présente et notamment à signer tous documents s'y rapportant

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Haissierrie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huissierrie, le 13 mars 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

